



Fédération Rhône-Alpes  
de Protection de la Nature

[www.frapna.org](http://www.frapna.org)

**FRAPNA Haute-Savoie**  
PAE de Pré-Mairy  
84, Route du Viéran -  
74370 PRINGY  
Tél. : 09 72 52 33 68

[frapna-haute-savoie@frapna.org](mailto:frapna-haute-savoie@frapna.org)

**FRAPNA Région**  
77, rue Jean-Claude Vivant  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 78 85 97 07  
coordination@frapna.org

**FRAPNA Ain**  
Maison de la nature  
11, avenue Maginot  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 21 38 79  
[frapna-ain@frapna.org](mailto:frapna-ain@frapna.org)

**FRAPNA Ardèche**  
39, rue Jean-Louis Soulavie  
07110 LARGENTIERE  
Tél. : 04 75 93 41 45  
[frapna-ardeche@frapna.org](mailto:frapna-ardeche@frapna.org)

**FRAPNA Drôme**  
38, avenue de Verdun  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 75 81 12 44  
Fax : 04 75 81 14 73  
[frapna-drome@frapna.org](mailto:frapna-drome@frapna.org)

**FRAPNA Isère**  
M.N.E.I. / 5, place Bir-Hakeim  
38000 GRENOBLE  
Tél. : 04 76 42 64 08  
Fax : 04 76 44 63 36  
[frapna-isere@frapna.org](mailto:frapna-isere@frapna.org)

**FRAPNA Loire**  
11 rue René Cassin  
42100 SAINT-ETIENNE  
Tél. : 04 77 41 46 60  
Fax : 04 77 47 18 24  
[frapna-loire@frapna.org](mailto:frapna-loire@frapna.org)

**FRAPNA Rhône**  
22, rue Édouard Aynard  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 37 47 88 50  
[frapna-rhone@frapna.org](mailto:frapna-rhone@frapna.org)

**FRAPNA Savoie**  
26, passage Charléty  
73000 CHAMBERY  
Tél. : 04 79 85 31 79  
Fax : 04 79 85 20 03  
[frapna-savoie@frapna.org](mailto:frapna-savoie@frapna.org)



## A L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Avis de la FRAPNA Haute-Savoie pour l'enquête publique du SAGE de l'ARVE

Nous saluons le travail qui a été accompli dans les délais courts qui étaient imposés pour la démarche. Ce SAGE marque un grand pas en avant dans l'histoire de la planification des politiques de l'eau sur le grand bassin versant de l'Arve et la plaine du Genevois.

Nous nous félicitons du travail de mobilisation auquel nous avons fortement contribué au travers du rôle de vice-président, membre du bureau de la CLE et de président de la commission 1. Nous affirmons dans cette contribution notre volonté de continuer à participer à la CLE du SAGE de l'Arve et à accompagner le SM3A pour les années à venir dans la mise en œuvre du SAGE.

Nous sommes convaincus que le travail engagé et l'élaboration du document auront permis une sensibilisation des acteurs de l'eau aux enjeux du territoire et à leur prise en compte opérationnelle urgente.

Nous avons diffusé largement auprès de notre réseau associatif, la communication associée à l'enquête publique du SAGE de l'Arve, pour mobiliser les citoyens autour de ce document. Mais nous sommes surpris du manque de priorisation des enjeux évoqués dans la plaquette de communication et de l'absence dans les propositions d'actions de focus fait sur les milieux aquatiques et humides.

Nous nous questionnons également sur l'implication citoyenne qui pourra être faite pour la mise en œuvre opérationnelle du SAGE. Il nous semble effectivement indispensable d'associer chaque citoyen et acteur socio-économique du bassin pour replacer l'eau, en tant que ressource épuisable et bien commun, au centre du débat public pour une meilleure préservation de l'eau, des milieux aquatiques et des espèces associées.

Nous appuyons également le travail très concret réalisé pour la préservation des ressources stratégiques en eau potable de demain, tant sur la partie réglementaire que sur l'animation de la démarche.

Nous soulignons néanmoins des lacunes en termes d'état ou de diagnostic initial liées nous semble-t-il à la dimension du territoire et aux contraintes temporelles. Ces manques devront être pris en compte dans l'ensemble des décisions ou orientations d'aménagement futur. Les projets d'aménagement ou d'élaboration de documents d'urbanisme devront être les porteurs, au besoin, de l'équipement en matériel de mesure de certains milieux aquatiques, pour une bonne compréhension actualisée des enjeux actuels et à venir. Nous ne pourrions nous satisfaire de l'état initial du SAGE pour baser des études ou des scénarios. Les dossiers présentés à la CLE pour avis consultatif ne devront à notre sens être étudiés que s'ils se basent sur des données actualisées.

.../...

Nous formulons cette demande de manière encore plus appuyée pour les deux volets suivants :

- Le volet quantitatif qui présente aujourd'hui de fortes lacunes en particulier sur le haut du bassin versant, pour lequel des études volume prélevable sont lancées afin d'améliorer l'état de la connaissance.
- La répartition des zones humides pour laquelle l'actualisation des connaissances sur certaines zones - en particulier de montagne - n'a pas été réalisée.

Nous serons attentifs à ce que les services de l'Etat et la CLE du SAGE exercent leur vigilance sur ces lacunes à combler, et aujourd'hui face à cette réalité nous engageons chaque acteur à la prudence.

Le point précédent nous amène à insister sur le fait que nous redoublerons de vigilance quant aux projets d'aménagement de retenues d'altitude ou d'interconnexions de réseau en tête de bassin versant, car il est à nos yeux impossible d'autoriser des projets de ce type sans être en possession des mesures réelles locales. Nous nous opposerons aux projets liés à la gestion quantitative de l'eau et de ses usages, construits autour d'une disponibilité de la ressource dont les données de bases sont anciennes et dépassées et donc calculés avec des modèles qui ne peuvent déboucher que sur des scénarios erronés. Cette incitation à la prudence prend toute son importance dans le contexte marqué de fort changement climatique.

Pour la hiérarchisation et la priorisation des actions à mener en termes de restauration sur les zones humides, le travail a également été fait avec des données incomplètes comme pour d'autres enjeux du territoire, ainsi que nous l'avons évoqué précédemment. Nous serons vigilants, en tant qu'expert du territoire et association dont l'objectif est la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, à ce que les zones à enjeux et celles encore non identifiées à ce jour soient prises en compte par la suite dans cette démarche. Nous serons dans la mesure du possible présents dans les réunions de comité de pilotage relatif à ce travail pour appuyer le SAGE de l'Arve dans la réalisation de ses objectifs.

Pour ce qui est des zones humides ou pour les questions d'imperméabilisation des sols, nous souhaitons que la séquence Eviter Réduire Compenser soit bien intégrée dans les démarches d'aménagement. Nous demandons que l'évitement soit effectivement le principal moteur pour la préservation des zones humides et des zones d'infiltrations naturelles de l'eau. Dans les cas où l'évitement ne sera pas possible et après vérification que le principe de réduction des impacts a bien été complètement mis en œuvre, nous considérerons la compensation comme la solution ultime. Mais nous souhaitons qu'elle soit construite de façon professionnelle et ne soit en aucune manière reléguée au sein d'un paragraphe perdu dans les dossiers d'aménagement.

Le travail actuellement mené par le SM3A dans le cadre de la restauration du marais du Pont Neuf (zone humide dégradée) nous paraît illustrer parfaitement ce point de vue. Il témoigne à l'évidence que le travail de restauration ou de création de zones humides demande une étude complète et indépendante du projet d'aménagement initial. Les acteurs doivent être concertés, les études hydrogéologiques menées, les inventaires réalisés, la mise en œuvre des mesures compensatoires pouvant même nécessiter des études d'impacts et des demandes de dérogation !

Nous souhaitons que les dossiers présentés à la CLE soient consolidés et élaborés avec le plus grand sérieux pour pouvoir être étudiés correctement.

Pour les zones humides, nous invitons les équipes du SAGE de l'Arve à préconiser aux maîtres d'ouvrages de se reporter au guide méthodologique d'études des fonctions des zones humides pour mieux comprendre les fonctions des zones humides qu'ils doivent éviter d'impacter dans leurs projets d'aménagement ou pour mieux calibrer les mesures compensatoires à mettre en œuvre :

[http://spn.mnhn.fr/spn\\_rapports/archivage\\_rapports/2016/SPN%202016%20-%2091%20-%20Gayet\\_et\\_al\\_2016\\_Methode\\_EVAL\\_fonction\\_des\\_ZH\\_\(rapport\\_MNHN\\_SPN\\_2016\\_91\).pdf](http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2016/SPN%202016%20-%2091%20-%20Gayet_et_al_2016_Methode_EVAL_fonction_des_ZH_(rapport_MNHN_SPN_2016_91).pdf)

Il nous semblerait également opportun que la démarche d'actualisation soit portée par les équipes du SAGE de l'Arve pour appuyer les collectivités locales sur cette mission, l'EPTB Arve étant la structure « gémapienne » du bassin.

Les projets de micro hydroélectricité doivent être également évalués avec la plus grande vigilance, et surtout en écartant systématiquement les effets de mode qui veulent que plus c'est petit et dispersé plus c'est vertueux. Il n'en est effectivement rien. Il serait utile que le SAGE élabore une grille solide d'évaluation de ce type de projet qui fasse clairement ressortir.

- 1) le coût environnemental de ce type de projet,
- 2) le bénéfice et l'utilité réelle pour la collectivité de l'énergie produite, en comparaison avec le montant de l'investissement, mais surtout le coût de la maintenance pour que l'installation reste effectivement opérationnelle sur la durée de vie (longue) de ce type d'installation,
- 3) l'intégrabilité de l'équipement dans le réseau de production / distribution de l'énergie électrique, et enfin
- 4) (et non des moindres) l'impact de l'équipement sur le milieu naturel aquatique, et tous les aléas générés par les intermittences inévitables du fonctionnement de ce type de petites installation industrielle.

Le SM3A accompagné de ses partenaires dans le SAGE devrait développer un pôle de compétitivité dans ce domaine pour réagir rapidement, mais aussi et surtout pour conseiller les collectivités territoriales ou les acteurs privés le plus en amont possible dans l'élaboration de projets pour que seuls les projets avec un réel potentiel soient développés, et ainsi éviter toutes frustrations éventuelles consécutives à des décisions de rejet tardifs.

Il nous paraît aussi important ici d'insister sur les nécessaires relations entre les documents outils opérationnels portés par le SM3A et les orientations données sur le territoire par le SAGE : le PPA, le PAPI, les contrats de territoire ENS, ...qui sont en partie les supports respectivement de l'amélioration de la qualité de l'air et donc de l'eau, de la restauration des zones d'expansion des crues et donc des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et de la préservation des zones tampons et humides, et enfin de la valorisation des espaces naturels et de la préservation et restauration des milieux aquatiques et des espèces associées.

La complexité et l'imbrication des démarches nous paraissent telles qu'un suivi des actions en cours au vu des orientations données par le SAGE semble indispensable ainsi que la mise en place d'indicateurs pour évaluer la plus-value et les avancées des actions que le SAGE aura à mener sur le bassin versant de l'Arve.

Un dernier point nous semble indispensable à souligner, c'est l'actualisation en continu de l'état des lieux du territoire mais également des réflexions sur les stratégies de planification pour être acteur et bâtisseur des politiques de l'eau de demain adaptées aux changements actuels, en cours et à venir et préparer ainsi un futur SAGE consolidé.

Pour la FRAPNA Haute-Savoie

Le Président

Jean-François ARRAGAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Arragain', written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.